

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 2 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le deux juillet à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 23/06/2020

Nb de membres en exercice : 15

Présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Laure DESTOUCHES, Olivier CHASLES, Brigitte BOUYGUES, Charles HÉLÈNE, Nicole JEUDI, Hervé LEFEBVRE, Nathalie LEFEBVRE, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Inge PERROTIN, Joël PLUMÉ, Jean SOHIER.

Excusée : Valérie COMPAIN (pouvoir à L. Destouches)

Absente : Margot CHALOUAS

Secrétaire de séance : Brigitte BOUYGUES

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé sans observation.

1. Projet d'installation d'une 2^{ème} ombrière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 2 Abstentions, 12 Pour,

- Retient la proposition du CREDIT AGRICOLE et de sa filiale SAS Foncière TP,
- Dit que le montant de la redevance annuelle, durant toute la durée de la convention conclue pour 30 ans, sera de 1 € HT.
- Dit que la commune participera aux frais du projet dans la limite de 5 900 € HT.
- Prend acte des conditions suspensives de réalisation, à savoir, la nécessité pour la SAS Foncière TP que les études définitives, financières, administratives et techniques confirment la faisabilité du projet, notamment si ces dernières permettent :
 - L'obtention et la purge de la demande d'urbanisme
 - D'obtenir un prix de vente de l'électricité produite, revendue à l'Entreprise Locale de Distribution, d'un montant strictement supérieur à 10.76 euros le kWh.
 - D'obtenir un coût de raccordement au réseau électrique d'un montant strictement inférieur à 8 000 €.

Les élus de la commune organisent une réunion publique d'information sur site lundi 20 juillet à 18h30.

2. Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire

M. le Maire expose que pour le projet de construction de restaurant scolaire, une consultation de maîtrise d'œuvre doit être lancée selon une procédure adaptée selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

La volonté est que ce nouvel équipement réponde aux différents enjeux énergétiques et écologiques. Le projet est donc de construire un restaurant scolaire ainsi qu'un préau dans le prolongement du groupe scolaire et d'améliorer le fonctionnement actuel de la pause méridienne avec un service à table et un service self-service.

Il s'agit de confier au maître d'œuvre retenu une mission complète de maîtrise d'œuvre (mission de base) : études d'esquisse, études d'avant-projet, études de projet, assistance pour la passation des marchés, études d'exécution, direction de l'exécution des marchés, ordonnancement et planification du chantier, assistance pour les opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

L'estimation prévisionnelle des travaux est évaluée à la somme de **750 000 € HT**.

L'estimation prévisionnelle du marché de maîtrise d'œuvre est de **75 000 € HT**.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus, et à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires, et ses éventuels avenants.

3. Réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite réaliser sur 2020 une étude diagnostique du système d'assainissement collectif.

Le conseil municipal :

- Approuve le dossier avant-projet présenté par la société Infrastructures Concept d'un montant de 50 736.00 € TTC ;
- Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne une subvention au taux le plus élevé possible ;
- Décide d'attribuer la mission Maitrise d'œuvre à la société Infrastructures Concept pour le montant de 4 530.00 € HT soit 5 436.00 € TTC ;
- Décide de lancer la consultation des études dans le respect des dispositions de l'article L 2123-1 du code de la commande publique selon une procédure adaptée ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents à intervenir se rapportant à ce dossier.

4. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir agent d'accueil de la Mairie ;

Le conseil municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 7 semaines (**12 mois maximum pendant une même période de 18 mois**) allant du 13 juillet 2020 au 31 août 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil de la Mairie à temps non complet **pour une durée hebdomadaire de service de 25/35^e** indice brut 350 du grade de recrutement.

5. Compte rendu des différentes commissions communales

- Voirie : démarrage des travaux de la rue de la Baratterie ce jour pour une durée approximative de 30 jours.
- Affaires scolaires : pas de modification des tarifs de cantine et garderie pour la rentrée scolaire. Les bulletins d'inscription seront disponibles dans le cahier des enfants et sur le site internet de la Mairie.
Suite au départ volontaire d'un agent technique affectée au poste d'ATSEM, la Mairie est en cours de recrutement pour son remplacement.
- Environnement : la commission s'est réunie et réfléchi sur différents sujets (bacs devant la Mairie, Chêne, fossés et busage...)
La commission se réunira début septembre pour faire le tour des chemins de la commune.

6. Questions diverses

- Un rappel concernant les différentes réglementations préfectorales (horaires de tonte, nuisances sonores ...) est fait dans le journal communal « entre nous ». Il est demandé aux habitants de respecter les règles de bon voisinage.
- L'armoire d'Orange située sur le côté de la Mairie est régulièrement ouverte malgré plusieurs changements de poignée. C'est un problème récurrent depuis plusieurs mois et la société Orange est systématiquement informée.

Fin de la séance à 23h50